



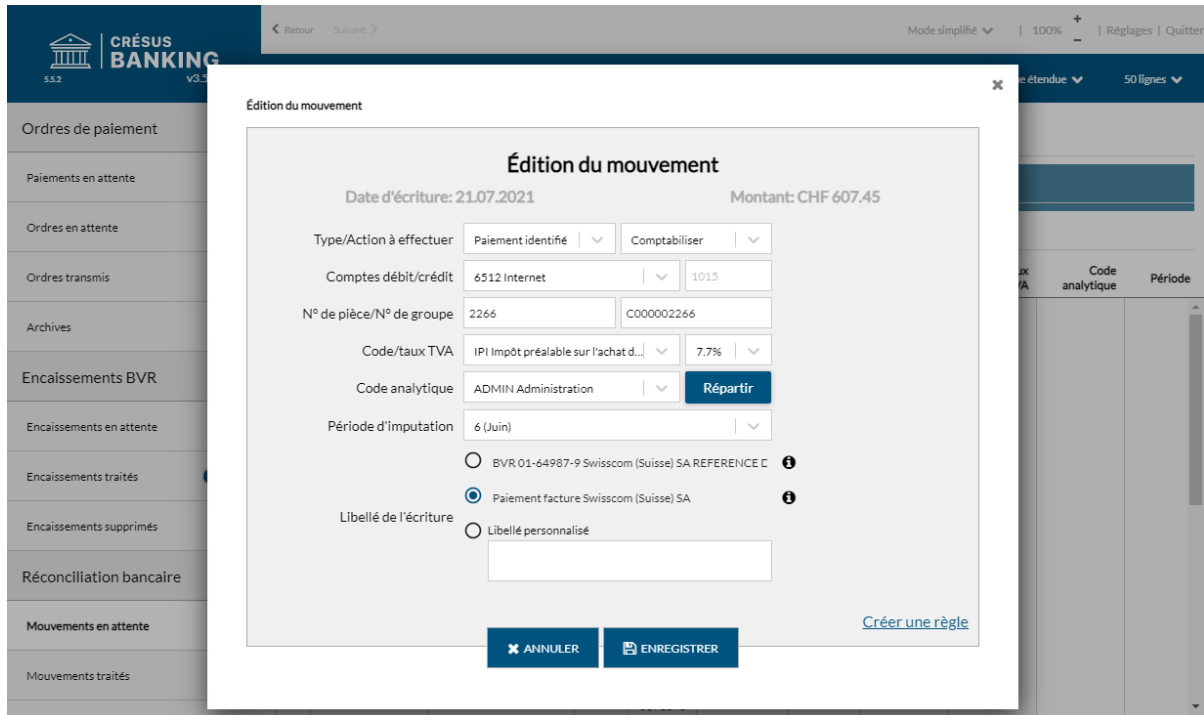
# Crésus Banking

## 6.2.1 - Editer un mouvement


## 6.2.1 - Editer un mouvement

Chaque mouvement proposé dans la liste peut être édité avant d'être comptabilisé.

- Double-cliquez la ligne concernée.



- Type : si le paiement n'a pas été identifié, vous pouvez l'affecter à un type connu, ce qui modifie le compte et le libellé en fonction de la définition du type sélectionné.
- Action à effectuer : spécifie ce qui se passe lorsque vous cliquez sur le bouton *Comptabiliser*.
  - Comptabiliser : le mouvement sera pris en compte lors de la comptabilisation et sera déplacé dans les mouvements traités.
  - Ne pas comptabiliser : le mouvement ne génèrera pas d'écriture comptable mais sera déplacé dans les mouvements traités.
  - Garder en attente : le mouvement ne sera pas traité lors de la comptabilisation et sera maintenu dans les

- mouvements en attente.
  - Exclu (ignoré) : l'option Exclure de la comptabilisation a été activée pour ce type de mouvement.
  - Forcer la comptabilisation : le mouvement sera comptabilisé bien que la date d'écriture soit antérieure à la date de mise en service de la réconciliation ou qu'on ait opté pour exclure ce type de mouvement de la comptabilisation.
- Compte débit/crédit : affiche les comptes tels que définis pour le type sélectionné.
  - Le compte banque ne pourra pas être modifié.
  - Le compte de contre-partie peut être sélectionné dans la liste.
- N° de pièce : le processus génère un numéro par lot de comptabilisation sous la forme B-1, B-2, ...
- N° de groupe : ce numéro permet d'utiliser le rapprochement des écritures proposé par la fonction Aide au pointage dans Cresus Comptabilité. Par défaut, Cresus Banking propose le numéro fourni par Cresus Facturation.
- Code TVA / taux TVA : le cas échéant, les codes affichés sont ceux définis pour le type de mouvement sélectionné. Les listes proposent les codes de la comptabilité du mandat. Le taux TVA dépend de la date de la prestation, c'est pourquoi il est aussi éditable.
- Code analytique : affiche les codes analytiques tels que définis dans Cresus Comptabilité (§21 Centres d'analyse). Il est aussi possible de ventiler la même écriture sur différents codes analytiques.
- Période d'imputation : il est possible de saisir une *Période* (§22 Périodes d'imputation ou §8.5 Résumés périodiques).
- Libellé : s'ils existent, le mécanisme propose à choix plusieurs libellés et sélectionne par défaut le libellé prédéfini. Vous pouvez saisir un libellé libre dans la case éditable. Un survol de la souris sur l'icône  affiche la provenance du libellé.  
Les libellés proposés peuvent être :

- la communication saisie par le payeur au moment d'enregistrer le paiement
- le libellé fourni par la banque
- le libellé prédéfini pour le type de mouvement

Libellé de l'écriture

Fact du 15.06.2019

Téléphonie (fact 1037)

Paiement facture Allo-tf Fact du 15.06.2019

Libellé personnalisé

Facture complémentaire payée par Louis.

Information fournie par la banque

i

i

Les mouvements qui ont été modifiés sont marqués de la lettre M dans la colonne de droite.